



PRESTATION MALADIE CGOS

La CGT Santé alerte depuis maintenant 3 ans sur le danger qui plane autour de la « Prestation Maladie » du CGOS, renommée depuis le mois de juin 2021 "Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie".

Lors du Conseil d'Administration de juin 2021, la FHF (Fédération Hospitalière de France), représentée exclusivement au CGOS par des Directeurs en activité ou retraité.e.s, et qui dispose de la moitié des sièges et de la voix prépondérante du Président, avait imposé le principe de la prestation modulable en fonction de l'indice.

Déjà en 2017, la FHF avec la voix prépondérante du Président avait baissé le montant de la prestation de 47,5% à 45% du montant du salaire de base. Un rapport de la Cour des comptes avait remis en cause la légalité de la prestation maladie du CGOS.

La CGT avait réuni à cette occasion plus de 182 000 signatures demandant et obtenant le maintien de cette prestation au sein du CGOS.

Ce 13 octobre 2021 s'est tenu un Conseil d'Administration. La FHF remet sur table une proposition, sous l'œil bienveillant du ministère présent :

- ⇒ Augmentation d'un point, soit 46% du montant pour les indices inférieurs à l'échelon 370,
- ⇒ Maintien à 45% jusqu'à l'échelon 650,
- ⇒ Abaissement d'un point soit 44% au-delà de l'échelon 650.

Cette proposition a immédiatement obtenu l'aval de la CFDT, en complète contradiction avec son vote du mois de Juin où toutes les Organisations Syndicales avaient rejeté le principe d'une prestation "modulable".

La CGT a demandé à de multiples reprises de reporter ce vote à la fin des négociations sur la prévoyance qui doivent se tenir au Ministère. La FHF n'a rien voulu entendre, recevant un soutien sans faille de la CFDT, allant même jusqu'à refuser une proposition sur un taux supérieur et sans plafond, prétextant que ce vote ne servirait qu'à de la propagande syndicale.

Devant un tel mépris du trio (FHF, CFDT, Ministère), la CGT a décidé de quitter la séance face à cette « mascarade », suivie par toutes les Organisations Syndicales à l'exception de la CFDT.

Aujourd'hui, la FHF et leurs « valets » veulent vendre ce nouveau barème comme une avancée favorisant les plus petits indices, mais nous ne sommes pas dupes ! Le principe de rendre cette prestation modulable entraînera des baisses constantes des montants de cette prestation à la moindre occasion. Nos Hospitalier-es vont vite s'apercevoir de la supercherie et ne se laisseront pas bernier.

